Paris, le 2 juillet 2019

UN DIALOGUE SOCIAL SOUS TUTELLE !

Le dépôt d'un préavis de grève intersyndical reconductible, la mobilisation des agents par voie de communiqués, les actions répétées avant et pendant les JNA et la mobilisation à Paris de 200 agents et de collègues à Nîmes le 27 juin portent leurs fruits !
Deux réunions ont eu lieu la semaine dernière montrant que la pression appliquée permet de porter les discussions directement au Ministère.

La première réunion de négociation s'est déroulée le mercredi 26 juin au siège de l'Inrap en présence de Daniel Guérin et Dominique Garcia à laquelle nous n'avons accepté de participer qu'à la condition qu'un représentant du Ministère soit présent. C'est Arnaud Blin de la SDA qui s'y est collé et force est de constater que ce témoin/médiateur a permis de rendre l'échange presque audible par rapport aux habituelles instances gérées par l'Inrap.
Suite à la mobilisation du 27 juin avec invasion de la pyramide du Louvre par 200 agents et chahut sous les fenêtres du Ministère, une deuxième réunion a eu lieu au Ministère le 27 juin, où la mobilisation a permis à une délégation de 16 agents, composée de représentants syndicaux et de collègues notamment CDD, d'être reçue par les représentants du Ministère et entendu par le nouveau sous-directeur de l'archéologie, Arnaud Schaumasse, qui a pris son poste lundi 24 juin.

Ce qu'on a obtenu :

- Sans doute en prévision de la réunion de l'après-midi, on apprenait mercredi 26/06 à midi via un mail de D. Garcia adressé à tous les agents que l'établissement **restera sur l'application normale du décret sur les frais de déplacement tel que prévue par le Ministère de la Culture** (cf. communiqué 1er avril 2019). Même si la présidence essaie de se faire passer pour de preux chevaliers défendant les agents, nous rappelons que pour revenir à la stricte application sans dégressivité, il aura fallu une interpellation des tutelles par les organisations syndicales et un arbitrage de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique. La menace qui pesait sur le Conseil d'Administration du 5 juillet avait clairement été posée par les organisations syndicales. **La mobilisation permet aujourd'hui de revenir à une application normale, la même que dans le reste de la Fonction Publique, ni plus, ni moins.**

- « Les textes réglementaires ont vocation à s'appliquer » selon Daniel Guérin ! C'est donc **le retour à la règle pour toutes les irrégularités concernant :**
    - **les indemnités de suppléance**
    - **les temps partiels annualisés**
    - **les autorisations d'absence pour enfants malades…**

La direction a même indiqué vouloir rappeler à tous les agents la règle en envoyant par mail le règlement intérieur. C'est quand même un peu fort de café ! Ce ne sont pas les agents qui n'appliquent pas la réglementation ! Il **ne suffira pas d'un nouvel envoi du règlement intérieur pour revenir à l'application des règles. C'est une politique générale qu'il faut changer et envoyer des messages clairs en ce sens !**
Il est temps que les interprétations non fondées sur le droit des règlements cessent, à la DRH comme pour dans les directions régionales !
Sur le respect des procédures de déclaration d'accident du travail ou de prévention des risques notamment sur sites pollués, il semble urgent de faire des formations de recyclage pour qu'enfin la santé des agents soit prioritaire.

On met sous moratoire :

L'absence de concertation qui mène à des impasses ou à des naufrages prévisibles : c'est le cas de l'implantation d'une base Inrap à **Romainville dans un contexte hyper pollué** (communiqué du 28 mai 2019)**.**
Le DG nous dit que s'ils n'ont pas parlé avant des problèmes de pollution c'est « qu'ils n'avaient rien dans les mains », visiblement même pas l'adresse exacte du site qui n'a jamais été communiquée aux élus du personnel et qu'il a fallu trouver en mettant les quelques plans remis sur SIG. Une expertise indépendante a été demandée sur l'ensemble des aspects environnementaux et sanitaires (pollutions des sols et cohabitation avec déchetterie).

D. Guérin affirme qu'il n'y aura pas d'implantation à Romainville si la direction n'est pas capable d'apporter toutes les garanties opposables à tous et qu'il ne sera pas question de se voir dicter le calendrier par le promoteur. **Le déménagement ne risque donc pas d'être pour 2021 et le projet de réimplantation a clairement du plomb dans l'aile !**

La mise en œuvre d'un cycle de concertation et de travail au niveau du Ministère sur l'emploi et le renouvellement des effectifs, une avancée à surveiller dès la rentrée

Le président de l'Inrap nous a assuré mercredi 26 qu'en matière de recrutement, le plan prévu en fin d'année 2019 permettrait de **compenser les départs en retraite de l'année 2018, donc 13 ou 14 personnes au minimum**. Soit ! C'est déjà un doublement de ce qui était prévu en début d'année. C'est très insatisfaisant ! Sur l'année 2018, en plus des départs en retraite, on compte 16 licenciements divers et variés et 10 démissions chez les opérationnels ! Ça fait donc près de 45 postes qu'il faudrait urgemment pourvoir. Mais on propose d'ouvrir un filet d'eau pour compenser une fuite massive.
Le directeur général de l'Inrap a en outre déclaré que si les tutelles abondent le budget de l'Inrap en 2020 d'un financement à la hauteur des besoins réels de l'établissement (soit 10 millions supplémentaires sur le secteur non concurrentiel), il était prêt à discuter le fléchage d'une part de cette somme vers la transmission des savoirs et la transition générationnelle. Cela fait encore beaucoup de si…

Le nouveau SDA admet « qu'il y a le feu » ! Il propose de partir des deux dernières revendications : - *L'organisation d'une véritable politique de transition générationnelle (tuilage, transmission de savoirs et des compétences) ; - Un véritable dialogue social prenant en compte les compétences et connaissances fines des personnels dans la mise en œuvre des stratégies opérationnelles et des stratégies de recherche*, pour travailler sur toutes les autres. Dont acte ! **Un calendrier de discussion tripartite (Inrap, organisations syndicales, MC) et thématique est attendu à partir de septembre pour aborder notamment dans le détail la question de l'emploi et de la transition générationnelle.**

Ça coince encore :

- **- Sur les CDD** notamment leur place dans l'établissement et leurs droits. Leur traitement démontre l'absence de pilotage scientifique de l'établissement (transmission des savoir-faire du terrain à la post-fouille) au profit d'une vision comptable mortifère (non-renouvellement des effectifs, contrats courts, non prise en charge des frais de missions, non-participation aux post-fouilles…) et autoritaire (chantage à l'emploi, discrimination, black-listage). Concernant les remboursements de frais de mission, le DGD indique que l'agent comptable s'oppose au remboursement des frais de certains CDD. Et tant pis si plus de la moitié du salaire de certains est engloutie par les frais de transport et d'hébergement, ou que d'autres en soient réduits à dormir parfois dans leur véhicule. Nous voilà revenus 30 ans en arrière. Est-ce le modèle social cher à l'Inrap ?

Le SDA reconnaît l'importance des enjeux scientifiques et politiques en assurant qu'on est ici au cœur de la politique publique et qu'il n'est pas venu au Ministère de la Culture pour être le liquidateur de l'archéologie publique ou le broyeur des « jeunes talents » (SIC !, nouvelle appellation des CDD).
Nous exigeons la mise en place **d'une bourse de l'emploi afin que les CDD formés à l'Inrap puissent un jour prétendre y devenir CDI et assurer naturellement le renouvellement des effectifs et des compétences**…
Quasiment tous les agents CDI de l'Inrap ont un jour été CDD. Le sacrifice des CDD aujourd'hui, c'est la condamnation de l'Inrap à moyen terme ! A court terme, nous voulons des CDD immédiatement sur les chantiers en sous-effectif afin de mener à bien nos missions, de préserver la santé physique et psychologique des agents CDI sur le terrain et incidemment respecter nos engagements vis-à-vis des aménageurs et les SRA.

- **Sur la revalorisation des salaires**… D. Guérin a annoncé aux agents, tant au siège qu'en régions, qu'il travaillait à ce sujet, ce que D. Garcia a confirmé dans son mail du 07 juin. Il a même été dit le 26/06 que l'Inrap attendait le feu vert du Ministère mais ledit Ministère a semblé plus que surpris jeudi 27 quand on lui a demandé où en étaient ces négociations, notamment avec Bercy… On nous a assuré que le Ministère, en tenant compte des contraintes budgétaires, n'y était pas opposé mais qu'il devait être saisi par l'Inrap…

Avec les agents comme avec les tutelles, pour la direction de l'Inrap, c'est toujours la même méthode : le mensonge ! Le nouveau SDA s'est félicité de la nouvelle méthode de négociation entre direction de l'Inrap, tutelles et organisations représentatives du personnel. Nous nous sommes félicités de la nôtre, consistant à maintenir la pression et le rapport de force du plus grand nombre d'agents !
Aucune de ces avancées n'a été acquise grâce au « dialogue social » institutionnel. Au final, c'est ce dialogue dysfonctionnant qui est mis sous tutelle du ministère de la Culture.